

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

AU CIMETIERE COMMUNAL DE LA BREDE

Service Cimetière : 05 57 97 76 99 - etatcivil@labrede-montesquieu.com

<u>Tarifs concessions</u>		<u>Tarif columbarium</u>
2 places = 220 euros	4 places = 410 euros	Case 2 urnes = 500 euros
3 places = 350 euros	6 places = 620 euros	Cavurne 4 urnes = 800 euros

Nom du titulaire Nom de jeune fille
 Prénoms.....
 Domicilié (e).....
 Né (e) le à
 Téléphone..... Mail

En cas de décès du titulaire, nom de l'ayant-droit ou de l'héritier se portant fort pour ses co-indivisaires
 Nom Nom de jeune fille
 Prénoms.....
 Domicilié (e).....
 Né (e) le à
 Téléphone..... Mail
 Degré de parenté avec le titulaire

Je me porte garant de l'accord de tous les ayant-droits de la concession et je reconnais que le fait de payer seul le prix du renouvellement ne prive pas les autres co-titulaires ou co-héritiers de leurs droits sur la concession.

Sollicite le renouvellement d'une concession dans le cimetière communal de LA BREDE (Gironde)

concession de places N°
 case de 2 urnes N°
 cavurne de 4 urnes N°
 Acquis le Nom du titulaire
 Nom du dernier défunt inhumé dedans

Attention : Pour tout renouvellement de concession, le titulaire ou l'ayant-droit porte fort devra impérativement se présenter en personne avec les justificatifs cités ci-dessous au service cimetière de la mairie de LA BREDE (mardis et jeudis de 9h à 12h ou sur rdv pour un autre jour).

- Je m'engage à signaler au service cimetière de la Mairie tout changement d'adresse.

Fait à le
 Signature du demandeur
 (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Documents à venir déposer au service cimetière lors du renouvellement :

- Pièce d'identité du demandeur
- Livret de famille
- Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- **En cas de décès du titulaire** : copie intégrale de l'acte de décès + acte de notoriété du Notaire **OU** une attestation signée de tous les héritiers (avec nom, prénoms et adresses) accompagné d'un extrait d'acte de naissance du déclarant, un extrait d'acte de naissance du défunt et son acte de décès ainsi que les extraits de naissance de chaque ayants-droits désignés dans l'attestation et enfin un certificat d'absence d'inscriptions de dispositions de dernières volontés
- si le défunt était de nationalité étrangère, s'adresser au consulat du pays d'origine